

Déclaration Liminaire au CDAS du jeudi 28/09/2023

Monsieur Le Président,

Avec ce gouvernement, le dialogue social n'est vraiment pas au mieux de sa forme voire totalement en dehors du respect des règles et procédures.

Pour rappel, le Code Général de la Fonction Publique et son article L 731-2 précise que : « Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ».

C'est donc en bafouant les textes et de façon totalement arbitraire que la DGAFP a signé cet été une circulaire excluant définitivement les pensionnés de l'accès au chèque-vacances à compter du 01/10/2023.

À aucun moment le CIAS n'a été consulté.

Par ailleurs, les mots nous manquent pour qualifier cette mesure si mesquine et injuste dans la période d'inflation que nous vivons !

En restant dans le périmètre de l'Action Sociale nationale et pour revenir à nos Ministres, les organisations syndicales doivent participer, au niveau national avec le CNAS, à l'élaboration et à la gestion de l'action sociale. Au mieux, quand nous sommes consultés, il n'est pas tenu compte de nos avis et remarques ; les exemples ne manquent pas : ventes des résidences EPAF, réforme du réseau, suppression de postes dans les délégations...

Pour **Solidaires Finances Publiques**, l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe mais une absolue nécessité qui est au cœur des besoins des personnels, titulaires ou non, actifs ou retraités.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de l'ensemble des personnels confrontés aux aléas de la vie.